

CONSEIL MUNICIPAL DE MERVENT
REUNION DU VENDREDI 21 FEVRIER 2025 à 20h30
PROCES-VERBAL

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt et un février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MERVENT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances en la mairie de MERVENT, sous la présidence de Monsieur BOBINEAU Joël, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 février 2025.

Présents : BOBINEAU Joël, PASCAULT-BRICAUD Evelyne, SPENNATO Fabienne, BONNEAU Stéphane, AUGUIN Denise, NAULET Jean-Pierre, VASSEAUD Céline, COLAS René-Louis, ROMANO Guillaume.

Absent excusé : QUELEN Joël donne pouvoir à PASCAULT-BRICAUD Evelyne, ALLETRU Sonia donne pouvoir à SPENNATO Fabienne, SABOURAUD Damien, LARGETEAU René-Pierre.

Absente : ROYER Stéphanie

Secrétaire de séance : VASSEAUD Céline

Rappel de l'ordre du jour de la séance :

1 - Approbation du PV de la réunion de conseil municipal du 17 janvier 2025

2 - Suivi des travaux et projet en cours

3 - Compte-rendu des différentes réunions

4 - Devis TPE (Terminal de paiement Electronique)

5 - Droit de Préemption Urbain : délégation partielle

6 - Convention territoriale globale 2025-2029

7 - Mutualité Sociale Agricole : convention de financement (Maison d'Assistantes Maternelles)

8 - Délibérations et questions diverses

1 - Approbation du PV de la réunion de conseil municipal du 17 janvier 2025 :

➤ Le Procès-verbal de la séance du 17 janvier 2025 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 17 janvier 2025 est approuvé tel qu'il a été rédigé.

2 - Suivi des travaux et projet en cours :

Cabinet médical

➤ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il s'est rendu à un rendez-vous mardi 18 février 2025 en présence d'un expert, de la société CHAUFFEO, de Madame Evelyne PASCAULT-BRICAUD et de Monsieur Stéphane BONNEAU pour l'expertise du sinistre causé au cabinet médical. Etant donné que la fin de travaux du bâtiment est datée de plus d'un

an, il n'est plus possible d'utiliser l'assurance dommages ouvrage. La commune va donc devoir faire une nouvelle déclaration de sinistre auprès de Groupama ; affaire à suivre.

Salle des fêtes de la mairie

➤ L'entreprise Alpes Contrôles a informé Monsieur le Maire que le bâtiment est soumis à un diagnostic amiante et plomb avant travaux. L'entreprise E-maïdiag 85 est venue expertiser le bâtiment la semaine dernière. Il semblerait qu'il n'y ait pas de présence de plomb, concernant l'amiante, le rapport sera rendu sous 10 jours. Si toutefois il y en a, il faudra la faire évacuer avant que les entreprises n'interviennent, ce qui peut engendrer du retard sur le commencement des travaux.

Une rencontre s'est tenue en mairie en présence de l'architecte et certaines entreprises concernant les travaux. Dans un premier temps, les sanitaires de la salle des fêtes de la mairie vont être démolis. Dans un deuxième temps, les sanitaires du rez-de-chaussée ainsi que de l'étage seront démontés, une partie du hall d'entrée sera condamnée ; travaux qui dureront maximum 2 mois.

Monsieur le Maire a demandé qu'un urinoir soit ajouté dans les toilettes de l'étage.

Le plancher de la salle des archives sera retiré. Concernant la salle qui va accueillir l'ascenseur à l'étage, son sol et sa couverture seront également enlevés. Le couvreur en profitera à ce moment-là pour effectuer un diagnostic de la toiture de tout l'étage.

Le plafond du hall d'entrée menant à l'étage n'ayant pas été chiffré, au vu de son état, il faudra le changer.

Remparts

➤ Monsieur le Maire fait savoir que le chantier est presque terminé. Un drain a été installé au pied du mur de la tranche 2. En fonction des conditions météorologiques, la grue devrait être enlevée sous une dizaine de jours. Concernant le frêne, Monsieur le Maire a de nouveau contacté l'entreprise Charrier afin de le retirer.

Monsieur le Maire fait lecture du devis envoyé par l'entreprise Batisevre concernant les Moins-value et les Plus-value du chantier. Le montant de sa Plus-value s'élève à 6 725.23 € HT soit 8 070.28 € TTC.

Monsieur Patrick NAYL, délégué départemental de Vendée de la Fondation du patrimoine, est venu voir l'avancement des travaux. Il a demandé si une inauguration sera faite ; une réflexion est en cours.

Lotissement « Les Hauts de Mervent »

➤ Un permis modificatif a été déposé par NR Aménagements car des parcelles n'avaient pas été intégrées dans le secteur 1 du permis d'aménager. Pour pouvoir les vendre, ils devront attendre que le service ADS (Autorisation du Droit des Sols) instruisse la demande, soit environ 1 mois et demi de délai supplémentaire.

Parcelles « La Maisonnette »

➤ Suite au souhait d'acquérir les parcelles de Monsieur Yves BODIN à la Maisonnette, une réunion s'est tenue sur place afin de définir les délimitations des terrains.

Les agents communaux en ont profité pour faire du tri et du nettoyage dans le bâtiment communal.

Cabinet dentaire

➤ Lors de la dernière réunion du bilan touristique de Mervent, Vendée Grand Sud avait soumis l'idée de placer l'Office de Tourisme dans le cabinet dentaire à la place de la salle de motricité de l'école Maro Vidua. Monsieur le Maire informe que la demande vient d'être réitérée. Madame Delphine MENANTEAU, directrice de l'Office de Tourisme, souhaite remplacer le

banc d'accueil actuel par un qui s'intègre mieux dans l'espace du cabinet dentaire. Elle demande si la commune a la possibilité de stocker ce nouveau comptoir. Le Conseil Municipal est favorable à ce déménagement si le local est encore inoccupé et au stockage de ce nouveau comptoir d'accueil.

Reprise du Restaurant

➤ Monsieur le Maire informe qu'une réunion de préparation du projet d'appel à candidature pour la reprise du restaurant a eu lieu en présence de Madame Anita MENEUX représentant la CCI (Chambre des Commerces et de l'Industrie) et de Madame Isabelle Jénot représentant Vendée Grand Sud. Monsieur le Maire présente le dossier d'appel à candidatures ainsi que le dossier de présentation au Conseil Municipal. Le dossier d'appel à candidatures sera diffusé sur différents sites la semaine prochaine.

Monsieur le Maire informe que lorsque les agents communaux ont préparé le restaurant pour que l'Atelier Désiré Frisque prenne possession des lieux le temps de la Saint-Valentin, un dysfonctionnement du chauffage a été détecté. L'entreprise CHAUFFEO l'ayant installé, est intervenue, et a décelé une fuite de gaz ; problème résolu.

3 – Compte-rendu des différentes réunions :

Projet de station d'épuration

➤ Monsieur le Maire informe qu'une première réunion pour le projet de la station d'épuration a été annulée puis reportée, mais cette dernière a également été annulée. En effet, Monsieur le Maire avait pensé à deux parcelles de terrains mais ne savait pas si le projet était réalisable ou non. La Communauté de Communes souhaite conserver cette idée et effectuer une étude de faisabilité. A réception des résultats, une nouvelle réunion sera planifiée.

Réunion Copil ONF : Schéma d'accueil en forêt

➤ Prochaine réunion pour le schéma d'accueil en forêt le 24 avril 2025, en mairie de Mervent.

Pôle de la forêt

➤ Suite au projet d'achat de matériel, Monsieur Jean-Marie ARNAUDEAU, maire de la commune de Foussais-Payré a présenté le dossier à la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée. Avant d'envoyer le dossier complet, une convention entre les communes devra être éditée puis signée des 4 maires.

Commission voirie

➤ Monsieur le Maire souhaite organiser une réunion avec la commission voirie pour lister les travaux à effectuer durant l'année. Elle est planifiée au mardi 04 mars 2025 à 10h00.

Projet d'extension du zoo de Mervent :

➤ Monsieur le Maire informe qu'il a eu Monsieur Eric BECET, Chargé de mission PLUi, par téléphone concernant le projet d'extension du zoo. Il lui a expliqué qu'il faudrait modifier le PLU car l'extension se porte sur des espaces classés en Natura 2000 et en zone NS. Pour ce faire, une déclaration de projet devra être faite, accompagnée d'une notice environnementale puis d'une enquête publique. La durée de la procédure est de 6 mois. Monsieur le Maire avise que cette modification du PLU aura très certainement un impact sur les zones urbanisables de la commune.

4 - Devis TPE (Terminal de paiement Electronique) :

➤ Madame Fabienne SPENNATO a demandé un devis à l'entreprise Solutions.com pour la location d'un TPE. Monsieur le Maire présente le devis au Conseil Municipal. La location du matériel sur 63 mois s'élève à 17.00 € HT, l'abonnement s'élève à 12.00 € HT. Ce qui représente un coût mensuel de 29.00 € HT. Sur la première facture, des frais de carte Sim seront imputés à hauteur de 5.00 € HT.

Le Conseil Municipal est favorable au devis et accepte que Monsieur le Maire signe ce devis.

5 – Droit de Prémption Urbain : délégation partielle :

➤ Le lundi 21 janvier 2025, une délibération a été prise par la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée portant délégation partielle du droit de préemption urbain aux 16 communes disposant d'un PLU (Plan Local d'Urbanisme). En effet, la Communauté de Communes conserve son droit de préemption urbain sur les zones d'activités économiques (ZAE) mais délègue le droit de préemption urbain aux communes en vue de la réalisation d'actions ou d'opérations d'intérêt communal sur les zones urbaines et à urbaniser de leur PLU. Pour ce faire, une délibération doit être prise afin d'accepter la délégation partielle du droit de préemption urbain sur les zones U et AU. Monsieur le Maire en fait la lecture au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Accepte la délégation du droit de préemption urbain consentie par la Communauté de communes Pays de Fontenay Vendée sur les zones urbaines et à urbaniser de leur Plan Local d'Urbanisme à l'exception des zones d'activités économiques (ZAE)

↳ Acte que le Droit de Prémption Urbain délégué entrera en vigueur le jour ou la délibération sera exécutoire

6 – Convention territoriale globale 2025-2029 :

➤ Monsieur le Maire fait lecture de la Convention Territoriale Globale au Conseil Municipal qui informe que le 27 janvier 2025, une délibération communautaire a été prise approuvant la Convention Territoriale Globale entre la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée et la Caisse d'Allocations Familiales de la Vendée.

Cette convention a pour objectifs de travail de permettre la continuité des partenariats financiers, des bonus pour les actions nouvelles et l'appui technique de la Caf. Les axes principaux sont les suivants :

- Accompagner le développement des services.
- Réduire les inégalités d'accès aux activités et participer à l'épanouissement de l'enfant.
- Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes.
- Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité.
- Renforcer la solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap, en lien avec les partenaires.
- Renforcer l'engagement pour le respect de l'environnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Approuve la Convention territoriale globale 2025-2029 de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée avec la Caisse d'Allocations Familiales,

↳ Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

7 – Mutualité Sociale Agricole : convention de financement (Maison d'Assistantes Maternelles) :

➤ Suite à la demande de subvention accordée dans le cadre du dispositif Grandir en Milieu Rural pour l'ouverture de la MAM, une convention de financement doit être signée entre la MSA LAV (caisse de Mutualité Sociale Agricole de Loire Atlantique Vendée) et la commune de Mervent.

Cette convention stipule les conditions de financement du projet pour lequel la municipalité sollicite un financement de la MSA LAV.

Le montant qui va être attribué pour la « réhabilitation d'un bâtiment pour l'ouverture de la MAM Les Loupiots de la Forêt » s'élève à 5 144.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Approuve la Convention de financement de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole de Loire Atlantique Vendée,

↳ Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

8 – Délibérations et questions diverses :

Amende de police

➤ Monsieur le Maire fait lecture du courrier envoyé par le Conseil Départemental pour connaître les projets 2025. La commune n'a pas de projets pour 2025 mais pourrait en avoir pour 2026 ; à étudier.

Le logement social sur le territoire

➤ Monsieur le Maire fait lecture du courrier envoyé par la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée concernant les demandes de logements sociaux non satisfaites sur notre territoire. Le Conseil Municipal ne donnera pas suite à ce courrier.

Terrain de tennis Lotissement Le Champ Chaillon

➤ Monsieur le Maire informe qu'une maison a été vendue dans le lotissement Le Champ Chaillon et que les nouveaux acquéreurs souhaiteraient également acheter le terrain de tennis pour le réhabiliter. Le Conseil Municipal émet un avis défavorable.

OGEC Pissotte

➤ Monsieur le Maire fait lecture du courrier de l'OGEC de Pissotte nous informant que 5 familles Merventaises ont inscrit leurs enfants à l'école privée de Pissotte. Il souhaite que la commune participe aux frais de scolarisation. En raison de la baisse des effectifs et de la possibilité de pouvoir accueillir d'autres élèves sur notre école, le Conseil Municipal ne donnera pas suite.

Course cycliste « Les 6 heures de Mervent »

➤ Monsieur François MATHIEU, organisateur de la course cycliste du 14 septembre 2025, souhaite créer 2 parcours de randonnées pédestre, en plus de la course. Le point de départ des randonneurs et des cyclistes serait le même.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'est pas contre cependant, à cette même date, comme tous les ans, l'association « Cours Toujours 85 » organise sur Mervent et les communes avoisinantes, 4 courses pédestre et de la marche.

Les deux organisateurs ont fourni leur plan respectif des parcours mais sur quelques tronçons de routes ou de sentiers, des similitudes d'itinéraires apparaissent.

Afin de ne pénaliser personne, Madame Annie RAGON, présidente de l'association « Cours Toujours 85 » va se mettre en relation avec Monsieur François MATTHIEU.

Tarif de location pour l'association Mervent Tango :

➤ Madame Amanda COSTA et Monsieur Adrian COSTA, présidents de l'association Mervent Tango, souhaitent réserver la salle Jean-Louis Ripaud, la salle des mariages et la salle des fêtes de la mairie du 11 juillet au 20 juillet 2025. Les travaux de la salle des fêtes de la mairie ne seront pas terminés et ceux de la salle des mariages sont encore incertains. Le conseil Municipal souhaite donc fixer un tarif uniquement sur la salle Jean-Louis Ripaud.

Comme toutes associations Merventaises, elle bénéficie d'un week-end en gratuité. Le calcul est le suivant :

Vendredi 11 juillet : gratuité / samedi 12 juillet : gratuité / dimanche 13 juillet : gratuité / lundi 14 juillet : 260 € / mardi 15 juillet : 130 € / mercredi 16 juillet : 130 € / jeudi 17 juillet : 130 € / vendredi 18 juillet : 130 € / samedi 19 juillet : 130 € et dimanche 20 juillet : 130 €.

Le montant total de la location de salle s'élève à 1 040.00 €.

Rendez-vous avec le Groupe La Poste :

➤ Monsieur le Maire et Madame Evelyne PASCAULT-BRICAUD se sont entretenus avec des commerciaux du Groupe La Poste afin qu'ils leurs présentent les offres diversifiées que La Poste propose. Monsieur le Maire les énumère au Conseil Municipal. Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite dans l'immédiat.

Benne à cartons :

➤ Depuis des années, une benne à cartons est installée à la Maisonnette pour les professionnels. Le restaurant les 3 Cocottes ayant fermé, seul le garage de la forêt l'utilise. Etant donné que les employés communaux s'en servent peu et qu'elle coûte mensuellement à la commune 80.00 €, le Conseil Municipal décide de la faire retirer.

Commission assainissement :

➤ Monsieur le Maire s'est rendu à une réunion assainissement à la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée. Le sujet abordé est qu'ils vont mettre en place des contrôles d'assainissements sur la commune. Ils souhaitent que les pénalités, pour les installations non conformes, soient remises par Monsieur le Maire, qui a le pouvoir de police. Monsieur le Maire n'est pas forcément favorable avec cette idée.

Boite à idées :

➤ Un administré a demandé s'il serait possible de mettre à disposition une boite à idées. Le Conseil Municipal est favorable à cette requête.

Aire de jeu à l'école :

➤ Monsieur Stéphane BONNEAU a été relancé par le CPE (Comité des Parents d'Elèves) concernant leur projet d'installation d'aire de jeux à l'école. Après plusieurs devis, ils se sont arrêtés sur celui de l'entreprise PCV Collectivités pour l'achat d'une structure jeux avec gazon synthétique d'un montant total de 19 768.80 € TTC. Ils ont récolté environ 12 000.00 € de mécénat et ils sont prêts à investir à hauteur de 5 000.00 €. Il demande si la commune peut financer le restant. Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

Devis de la toiture de l'école :

➤ Monsieur Stéphane BONNEAU a contacté SOPREMA Entreprises pour obtenir un devis concernant la recherche de fuite et la réparation provisoire de la toiture en membrane PVC de l'école. Son montant s'élève à 1 242.00 € TTC. Le Conseil Municipal accepte que Monsieur le Maire signe le devis.

La séance est levée à 23h30
Prochaine réunion de conseil : 20 mars 2025

La secrétaire de séance,
Madame VASSEAUD Céline

Le Maire,
M. Joël BOBINEAU